



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Josef Fasel

QA 3124.13

Etat du réseau routier cantonal, en particulier après ce rude hiver

I. Question

En tant que membre de la commission des routes et cours d'eau et aussi ancien responsable communal des routes, mais aussi en tant qu'utilisateur, je suis très sensible à l'état général du réseau routier cantonal.

Je constate qu'après ce long et rigoureux hiver, l'état de certaines chaussées cantonales s'est fortement dégradé, principalement celles dont l'état, avant l'hiver, était déjà critique et qu'il était prévu depuis plusieurs années de rénover, à l'instar de la route Tafers–Alterswil.

Je désire savoir :

- a) Si le Conseil d'Etat a été informé de cette situation par les responsables et s'il est conscient de la situation.
- b) Si un nouveau programme d'intervention ou un programme urgent a été mis en place en sachant que de toute manière le réseau doit continuellement être entretenu et renouvelé.
- c) Le Conseil d'Etat connaît-il exactement la structure du réseau routier cantonal ?
- d) Le Conseil d'Etat sait-il quels tronçons de route sont encore fondés sur de très vieilles couches de fondation qui devront être totalement remplacées ?

Une telle analyse mettrait en évidence les coûts d'assainissement et leur répercussion sur les futurs budgets. Je pars de l'idée que dans le futur, plus de moyens devront être mis pour l'entretien du réseau routier cantonal.

5 mars 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

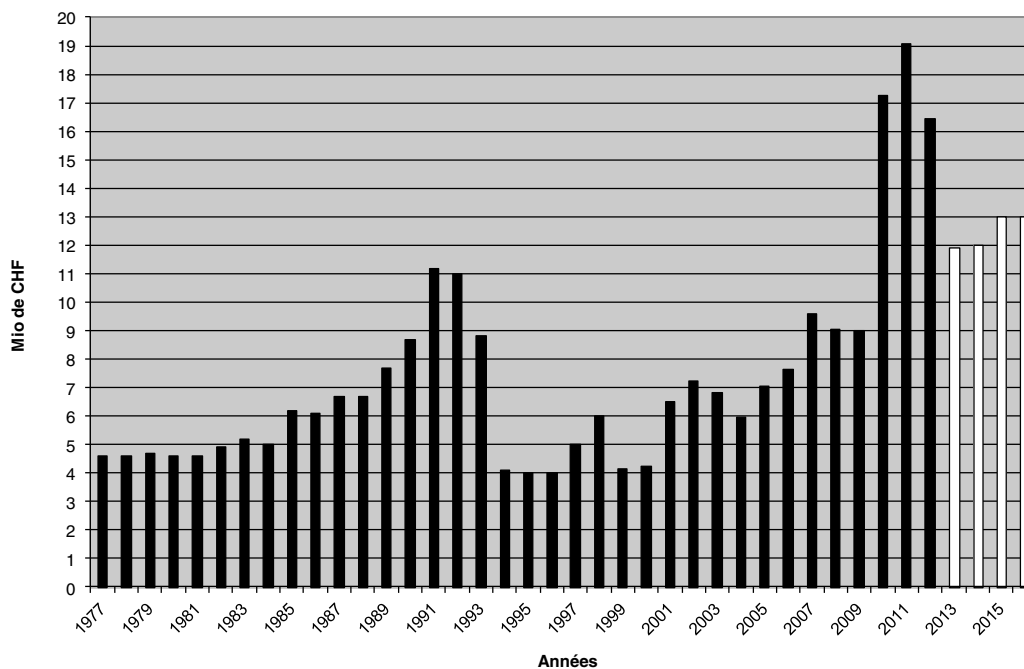
Dans son rapport n° 165 du 13 octobre 2009 sur le postulat P2010.07 des députés Josef Fasel et Elian Collaud concernant *le flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière*, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable, le Conseil d'Etat indique les besoins pour l'entretien des routes cantonales (point 3.2 du rapport).

Le Conseil d'Etat peut répondre aux questions de la manière suivante :

- a) *Si le Conseil d'Etat a été informé de cette situation par les responsables et s'il est conscient de la situation.*

Le Conseil d'Etat est conscient de la situation qu'il a notamment décrite dans son rapport n° 165. Conformément aux indications du rapport, un effort financier considérable a été fourni ces dernières années pour l'entretien des routes, principalement entre 2010 et 2012 comme en témoigne le graphique ci-après :

Variation des montants voués à l'entretien (exploitation et constructif) des routes au SPC



Le programme d'entretien constructif se base sur le relevé d'état de la chaussée fait tous les cinq ans. Selon le dernier relevé d'état (2010), 11 % de la longueur du réseau était jugé « bon », 26 % « moyen », 34 % « suffisant », 27 % « critique » et 3 % « mauvais ».

Les effets des efforts réalisés depuis 2010 se feront sans doute sentir lors du relevé d'état de 2015.

- b) *Si un nouveau programme d'intervention ou un programme urgent a été mis en place en sachant que de toute manière le réseau doit continuellement être entretenu et renouvelé.*

Il est trop tôt pour faire une synthèse des dégâts dus aux nombreux cycles gel-dégel durant l'hiver 2012/13. D'une manière générale, on peut déjà dire que le réseau routier au nord du canton a moins souffert que celui du sud sur lequel des travaux de « taccochage » devront, ça et là, être entrepris.

D'autres tronçons routiers, à l'instar de celui situé entre Tafers et Alterswil, font l'objet d'un projet d'aménagement (beaucoup plus conséquent qu'un entretien constructif), notamment en raison de l'implantation d'une infrastructure pour les cyclistes ou de mise en conformité environnementale. Le développement de ce genre de projets est conditionné par beaucoup de paramètres (acquisition de terrain, mise à l'enquête publique, approbation des plans, ressources internes, priorités des projets, crédit d'engagement et budget annuel d'investissement), tant et si bien que la chaussée,

pendant la durée de la procédure, continue à se dégrader. Le Service des ponts et chaussées intervient alors en faisant des travaux de colmatage ou de taconnage si la sécurité est compromise.

c) *Le Conseil d'Etat connaît-il exactement la structure du réseau routier cantonal ?*

Le relevé quinquennal permet d'appréhender l'état de la structure du réseau routier de façon suffisante pour fixer les priorités d'intervention et pour en estimer l'évolution dans le temps.

d) *Le Conseil d'Etat sait-il quels tronçons de route sont encore fondés sur de très vieilles couches de fondation qui devront être totalement remplacées ?*

La nature et la structure des couches de fondation des tronçons routiers qui n'ont jamais été assainis en profondeur ne sont pas connues avec précision, mais sont déterminées par sondage l'année précédant les travaux de réfection.

Seuls les tronçons routiers dont les couches de fondation ont été assainies ces dernières années ont ainsi fait l'objet d'un relevé, tant et si bien que leur état n'est pas connue de façon exhaustive sur l'ensemble du réseau routier cantonal.

7 mai 2013